

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le trente avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/04/2025

Date d'affichage : 25/04/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas

Secrétaire de séance : M. Henri GARACH

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

Absent : 00

Excusé : 01

N° 25-2025

OBJET : DEVIS TRAVAUX SECURISATION VOIRIE DE LA ROUTE DE NICHON.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de voirie de la route de Nichon, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LAURIERE TP qui consiste à :

- La pose d'une bordure A2 en rives de chaussée pour un montant de 2 410,00 € HT

Et /ou

- La pose de balisette J11 sur plot béton pour un montant de 1 460,00 € HT

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue de ses membres présents et représentés,

06 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention

- **DECIDE** de faire installer une bordure A2 en rives de chaussée d'un montant de 2 410,00 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 033-213303860-20250430-25_2025-DE

S²LOW

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire

Pascal AMOREAU

